

17 mai 2024 -20:24

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

Règlement de répartition des affaires du tribunal du travail de Gand

Sur proposition du ministre de la Justice Paul van Tigchelt, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le règlement de répartition des affaires du tribunal du travail de Gand.

Le projet a pour objectif de centraliser certaines matières dans les divisions de Gand, Termonde, Bruges et Courtrai et ce, sans porter atteinte à l'accès à la justice et à la qualité des services. Les affaires centralisées concernent les fonctions juridictionnelles du président du tribunal du travail de Gand (les requêtes unilatérales, les référés, les procédures comme en référé et les procédures d'assistance judiciaire), les contestations relatives à la loi sur la protection contre le licenciement des délégués du personnel, les élections sociales et les amendes administratives, ainsi que certaines autres matières très spécifiques.

Le projet entrera en vigueur le 1er septembre 2024. Il est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal fixant le règlement de répartition des affaires du tribunal du travail de Gand et modifiant l'arrêté royal du 14 mars 2014 relatif à la répartition en divisions des cours du travail, des tribunaux de première instance, des tribunaux du travail, des tribunaux de l'entreprise et des tribunaux de police

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustice.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be